

VIVIERS-LÈS-MONTAGNES
Arrêté du 20 Mai 2021
Stationnement interdit
Place de la Pénavarié

2021 / page 29

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu le Code de la voirie routière ;
- Vu la demande présentée le 20 mai 2021 par l'entreprise ASSAINISSEMENT 81 afin de permettre l'accès au égouts route de Toulouse, au niveau du Pont ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour assurer la sécurité du public lors de ces travaux ;
- Vu l'intérêt général,

Le Maire de VIVIERS-LÈS-MONTAGNES (Tarn),

ARRETE


Article 2 : Le stationnement sera interdit Place de la Pénavarié, du **mardi 25 au mercredi 26 mai 2021 de 08H00 à 18H00**.

Article 3 : La signalétique correspondante sera mise en place par l'entreprise ASSAINISSEMENT 81.

Article 4 : L'entreprise ASSAINISSEMENT 81 occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Labruguière est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite aux intéressés.

Le Maire

Alain VECHALET